



LA LETTRE DU RÉSEAU DES RÉSERVES NATURELLES DE BASSE-NORMANDIE

N°6
août 2012

L'agriculture dans les réserves naturelles : une présence choisie?

Parmi les réserves naturelles préservant des milieux à dominante ouverte, l'agriculture, en particulier l'élevage, tient souvent une place importante voire indispensable. Pourquoi de cette situation ?

Les milieux ouverts sont souvent considérés, à tort, comme artificiels, la naturalité penchant alors vers les milieux fermés, forestiers. Pour nos régions de plaine, sur environ 1500 plantes à fleurs non aquatiques, 69% sont caractéristiques des milieux ouverts, 15,5% des milieux intermédiaires (lisières) et 15,5% des milieux fermés. Si on considère la faune dépendante des milieux ouverts, on conçoit qu'une part majeure de la biodiversité y soit attachée.

La durée nécessaire à l'apparition de nouvelles espèces (spéciation) exclut le fait que ces espèces aient été « créées » par l'activité pastorale ouvrant le « milieu naturel forestier primaire ». Ces espèces existaient au préalable, leur existence pluri-millénaire étant due à une coévolution entre elles et les herbi-

vores sauvages, déterminant de façon naturelle des milieux ouverts.

Si l'Homme a provoqué la disparition progressive des grands herbivores sauvages, leur remplacement partiel par leurs descendants domestiques (chevaux, bovins, moutons) a conservé des milieux ouverts liés aujourd'hui aux formes les moins artificialisées de l'élevage.

Pour le gestionnaire d'une réserve naturelle, se pose alors le choix - si toutefois choix il a - de maintenir un milieu ouvert du XIX^e siècle en s'appuyant sur des formes d'élevage plus ou moins extensives, plus ou moins traditionnelles, plus ou moins accompagnées de cahier des charges ou de tendre vers une gestion reposant sur une guildes d'herbivores plus archaïques livrés à eux même, autant que faire se peut, avec tous les cas de figure intermédiaires.

L'élevage est mu d'abord par un intérêt économique, particulier et de court terme, tandis que la gestion d'une réserve naturelle est animée par l'intérêt général et un terme plus long. Quand les deux formes d'intérêts se superposent exactement, l'élevage agricole présente une opportunité intéressante pour le gestionnaire. Si la superposition n'est pas exacte, des incitations financières et/ou réglementaires permettent encore le rapprochement. Mais quand les objectifs divergent trop, le gestionnaire peut avoir son propre cheptel en régie directe, impliquant de franchir le pas d'une gestion à dominante bureaucratique à une gestion incluant aussi celle de terrain que connaissent les éleveurs.

Dans tous les cas se posent aussi des questions sur le statut du foncier, celui du fermage, le gestionnaire devant alors prendre en compte, au delà la question écologique, des questions sociétales, juridiques, économiques dont la synthèse ne doit pas se faire au détriment de la nature.

Thierry Lecomte,
Conservateur de la RN des Courtils de Bouquelon





RNR des marais de la Taute

Une agriculture contrôlée pour préserver les oiseaux nicheurs

C'est en 1992 que le Groupe Ornithologique Normand a commencé à acquérir des parcelles sur ses fonds propres dans les marais du Cotentin et du Bessin. Cette démarche était initiée dans le but de préserver les sites de nidifications d'espèces patrimoniales des zones humides dont le rôle des genêts. Certaines de ces parcelles n'étaient plus exploitées ou exploitées très irrégulièrement lors de nos premières acquisitions.

D'emblée, l'enjeu prioritaire a été la conservation du patrimoine naturel et en particulier avifaunistique, en préservant un milieu ouvert, humide et fonctionnel. Pour cela, le GONm a choisi de mettre en œuvre les moyens suivants :

- un maintien des activités agricoles traditionnelles ;
- l'entretien des fossés, la coupe des ligneux et la diversification des milieux ;
- une gestion hydraulique en régie ayant pour but de maintenir le caractère humide sur une partie du site (nappe d'eau affleurante si possible jusqu'à début mai) ;
- une augmentation des surfaces mises en réserve par des acquisitions foncières progressives.



Vue des marais de la Taute

Le maintien d'une activité agricole traditionnelle est primordial dans la mesure où l'absence d'intervention humaine aurait abouti à un enrichissement, qui aurait entraîné une fermeture du milieu préjudiciable aux espèces des milieux ouverts et humides que nous souhaitons protéger. Toutefois, cette gestion agricole, pour être efficace, devait être cohérente avec les calendriers et les exigences de nidification des espèces des prairies humides :

- c'est à dire tardive (pas avant le 25 juillet, voire le 15 août) ;
- bisannuelle par place ;
- avec possibilité de report temporaire de la fauche en cas de présence avérée d'une espèce sensible nichant encore en août ;
- avec un nombre d'UGB instantané compatible avec la reproduction des espèces des prairies pâturées.

Ces contraintes, maintenant une activité agricole contrôlée mais rentable, ont permis l'augmentation des populations nicheuses de passereaux paludicoles, l'installation pérenne des busards cendré et des roseaux, du butor étoilé, du courlis cendré, du vanneau huppé, ..., la création de dortoirs et de zones de nourrissage aussi bien en période migratoire qu'en période hivernale.

Alain Chartier



Busard cendré



Pâturage sur les prairies du Hode

RNR de l'Estuaire de Seine

La question agricole au cœur de la révision du plan de gestion

L'activité agricole dans la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine porte sur 1 900 ha et concerne une centaine d'agriculteurs. Elle s'exerce sur des prairies humides dont certaines sont subhalophiles et présentent un haut degré de patrimonialité. Il reste, par ailleurs, 300 ha en culture annuelle (maïs, céréales, ...) qui ont vocation à retourner en prairie extensive mais pour lesquels l'Etat, les propriétaires fonciers (CELRL et Port du Havre), la profession agricole et le gestionnaire peinent à trouver une solution.

Le pâturage et la fauche ont incontestablement leur place dans la réserve puisqu'ils assurent la gestion de près de la moitié du territoire terrestre. Les difficultés apparaissent quand on se penche sur les conditions de cette gestion et se cristallisent autour de la fertilisation, des dates de fauche et de la gestion hydraulique. Le 2^e plan de gestion validé en 2009 vient d'être annulé par le tribunal administratif. Le Préfet a confié au DRAF une mission de médiation portant notamment sur la résolution des problématiques agricole et hydraulique. Le gestionnaire est donc dans l'attente de ses conclusions pour entamer la rédaction du 3^e plan de gestion.

Il devient urgent de mettre en place des cahiers des charges agricole et hydraulique adaptés aux enjeux car les suivis montrent que les espèces patrimoniales animales et végétales se raréfient dans les prairies dulçaquicoles.

Martin Blanpain



Récolte du foin sur les prairies sub-halophiles

RNN de la mare de Vauville

Gestion par pâturage sur la réserve naturelle nationale de Vauville : des contraintes mais beaucoup d'avantages !

L'évolution de la végétation sur la réserve naturelle de Vauville a conduit le gestionnaire à mettre en place une gestion plus pérenne des milieux afin de restaurer les habitats naturels. Le pâturage semblait correspondre aux besoins de gestion. Encore fallait-il trouver des animaux qui puissent répondre aux exigences du milieu. Le secteur défini pour mettre en place le pâturage, sur une surface de 8 ha, est constitué de milieux dunaires, de roselières, de dépressions dunaires et de nombreux buissons de prunelliers et de troènes. Nous avons optés pour un pâturage mixte, ovin, équin et caprin. La surface réduite, la fragilité de certains milieux, principalement des pelouses dunaires, oblige le gestionnaire à prendre de nombreuses précautions pour atteindre les objectifs de restauration des habitats sans causer de déséquilibre. C'est pourquoi des contraintes fortes se sont imposées : durée de pâturage variable en fonction de la végétation, chargement contrôlé en fonction des besoins... Il est alors bien difficile de faire appel à des exploitants agricoles !

Il a fallu trouver des solutions permettant une grande souplesse dans la gestion des troupeaux. Nous avons donc recherché localement les possibilités qui permettaient d'atteindre notre objectif de restauration des habitats tout en ayant une maîtrise suffisante du pâturage.



Pâturage caprin et ovin

Sagine nouvelle



Les chèvres appartiennent au Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche, gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral et la gestion du troupeau est simple. Les chevaux et les moutons sont mis à disposition par deux propriétaires privés qui louent des terrains à proximité de la réserve. Les dates de début de pâturage sont définies chaque année et les animaux sont retirés dès que nous en faisons la demande.

Cette situation satisfait chacun puisqu'en échange d'une mise à disposition, à titre gratuit, d'une parcelle supplémentaire pour les propriétaires d'animaux, la réserve fixe ses conditions dans le seul but de conservation des habitats naturels.

Depuis trois années, cette situation apporte toute satisfaction pour la réserve naturelle et les résultats sont très encourageants. La richesse spécifique a nettement augmenté avec une trentaine de nouvelles espèces observées, des espèces qui avaient pratiquement disparu se développent de nouveau et des habitats très dégradés retrouvent des caractéristiques nettement plus favorables.

Thierry Démaré

RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie

Gestion d'un marais intercommunal classé en réserve naturelle nationale

Propriété communale et intercommunale selon les secteurs, la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie présente la particularité d'allier gestion agricole sous la responsabilité des représentants des propriétaires (communes), et gestion de type « génie écologique », sous la responsabilité du gestionnaire de la Réserve naturelle (PNR des Marais du Cotentin et du Bessin), sur les secteurs non exploitables par les agriculteurs (boisements, secteur le plus humide de la tourbière).

Une convention signée entre le Parc des marais et les propriétaires encadre les pratiques agricoles : interdiction de créer des fossés, de poser des clôtures fixes, fauche à partir du 25 juillet pour certains secteurs...



Charolaises dans le marais de la Sangsurière

Le marais de la Sangsurière est utilisé collectivement par les agriculteurs des communes environnantes : pâturage bovin et fauche annuelle. La surface fauchée et le nombre d'animaux sont fonction de la demande et varient donc chaque année. Cette gestion collective a permis le maintien des espaces ouverts sans clôture, fossé ni amendement, à l'origine du bon état de conservation du milieu.

Les marais de l'Adriennerie et de l'anse de Catteville sont parcellisés et loués à bail à des agriculteurs. 17 exploitations sont présentes sur ces marais. Aucune intervention directe du gestionnaire de la réserve naturelle n'est possible sur ces parcelles. Les communes propriétaires tirent encore un revenu de l'exploitation agricole du marais : baux, taxe de pâturage, vente d'herbe à faucher.

L'ensemble du marais peut bénéficier d'aides agro-environnementales. Ces aides permettent d'encourager l'utilisation des secteurs les moins productifs du marais, et de limiter l'intensification des secteurs plus faciles à exploiter. La majeure partie de la Sangsurière et de l'Adriennerie est contractualisée (le secteur non contractualisé de la Sangsurière est un secteur « hors PAC », géré par des opérations de génie écologique via des contrats Natura 2000.) En revanche, la situation est inverse sur l'anse de Catteville, plus propice à l'intensification agricole.

Cécile Binet

Fauche agricole



RNN de la tourbière de Mathon Le pâturage extensif bovin dans la tourbière de Mathon

Nos tondeuses écologiques. Sous cette appellation se cache un petit troupeau de vaches d'Ecosse, pâturant depuis plus de 15 ans les 3/4 de la superficie de la réserve. Pour le plus grand bonheur du public, ces animaux à grandes cornes et au doux pelage roux arpentent toute l'année landes, marais et prairies, contribuant ainsi à limiter l'embroussaillage et la progression des ligneux.

En 1994, après d'une longue phase de restauration des milieux naturels par interventions mécanisées (déroussaillage, abattage des ligneux, etc.), le CPIE du Cotentin opte pour la mise en place d'un pâturage extensif permanent pour entretenir le site. La gestion d'un troupeau en régie, à vocation purement écologique et non agricole, paraît alors la solution la plus adaptée. Sur les conseils avisés de Thierry Lecomte, le choix se porte sur la vache d'Ecosse (Highland cattle), rustique et de petite taille. D'un naturel plutôt calme, résistante au froid et l'humidité, peu difficile dans son alimentation, cette race est particulièrement bien adaptée aux conditions de pâture en espaces naturels protégés. A partir de 1995, le troupeau se constitue peu à peu. Les animaux bénéficient d'une surveillance quotidienne par un garde technicien issu du monde agricole. Le foin (affouragement hivernal) provient des prairies de la réserve, fauchées en fin d'été. Des clôtures électrifiées (2 rangs) délimitent plusieurs parcs de pâture, les animaux passant de l'un à l'autre en fonction des objectifs de gestion et des contraintes écologiques (ex. floraison des orchidées). Chaque parc comprend plusieurs unités écologiques, landes à bruyères, prairies, saulaie humide et chênaie. Le troupeau n'a accès au bas-marais que dans la période la plus sèche, variable selon les années, généralement de juillet à octobre. Il s'agit sans conteste de leur habitat de prédilection !



Un suivi floristique permet de détecter les signes de piétinement et/ou d'eutrophisation afin d'adapter le chargement et la rotation des parcs de pâture. Ainsi en 1999, il est décidé de limiter le chargement à 3 adultes (2 vaches et 1 taureau), auxquels s'ajouteront les petits de l'année, ce qui correspond à un compromis entre le besoin d'une pression de pâturage suffisante pour répondre aux objectifs d'entretien des milieux d'une part, un risque d'eutrophisation

et un volume limité d'affouragement hivernal d'autre part. Le chargement global reste ainsi inférieur à 0,4 UGB (unité gros bétail)/ha mais varie d'un parc à l'autre. Les veaux nés sur la réserve sont vendus à l'âge d'un an, la plupart pour d'autres espaces naturels de France. Aujourd'hui, le troupeau compte 5 vaches et 1 bœuf, dont Gentiane, 18 ans et première arrivée sur le site. Deux partiront prochainement pour alléger le cheptel. Après plus de 15 ans de mise en œuvre, l'impact du pâturage extensif bovin sur la réserve est globalement positif. Les animaux favorisent l'ouverture mais aussi l'hétérogénéité du couvert végétal, notamment dans les habitats de tourbière acide, de bas-marais et de prairies humides, facteur de diversité faunistique. La pression de pâturage, volontairement limitée, est néanmoins insuffisante pour contrer la dynamique végétale, en particulier la progression des fourrés d'ajoncs d'Europe dans les landes et des feuillus dans le bas-marais. Des opérations d'entretien mécanisé restent nécessaires pour compléter l'action des animaux.

Séverine Stauth

RNN du coteau de Mesnil-Soleil Pâturage des pelouses calcicoles par des races rustiques

La nécessité du maintien dans un bon état de conservation des habitats naturels remarquables présents au sein des réserves naturelles a permis aux gestionnaires de ces espaces de pouvoir appréhender les techniques historiquement utilisées par les agriculteurs. Gérer les espèces et les espaces protégés permet également aux gestionnaires d'élargir leur panel de compétences sur des sites ayant leurs propres spécificités (pente, fauche et phénologie d'espèces, portance et hydromorphie du sol) dont l'intérêt patrimonial a justifié leur classement en Réserve naturelle. La RNN du coteau de Mesnil-Soleil abrite un ensemble de pelouses calcicoles dans un très bon état de conservation. Sur ces fortes pentes, excluant toute intervention avec un engin mécanisé, la gestion en faveur de la biodiversité passe nécessairement par le pâturage avec des races adaptées à la topographie du site.

Le choix s'est porté sur les vaches de race Bretonne Pie-noir, petites vaches agiles et très rustiques, et sur des chèvres communes de l'Ouest. Le comportement alimentaire adéquat des vaches permet une action spécifique sur les vastes pelouses du site, tandis que les chèvres débroussaillent les parties plus arbustives et restaurent, par leur action sur les ligneux, les ourlets

et les zones de transition entre les différents habitats du site (pelouses, fruticées et boisements).

La rusticité de ces animaux est une condition sine qua non afin d'éviter tout traitement antiparasitaire qui, restitué dans le sol par les fécès, pourrait avoir une action néfaste sur la diversité biologique.

Avec un troupeau présent toute l'année sur le site, la période hivernale est la saison délicate à anticiper dans la rotation des animaux sur les différentes parcelles. Selon les années, la quantité de nourriture disponible pour les animaux pourra varier sur ce site où tout affouragement hivernal, avec l'apport de graines allant de pair, est proscrit. Sans mettre en danger la santé de l'animal, un amaigrissement modéré pendant l'hiver peut être observé, ceci faisant partie d'un cycle annuel engraissement-amaigrissement pour ces animaux dont la génétique leur permet de s'adapter à la rigueur hivernale de nos contrées.

Florent Baude



RNR des anciennes carrières d'Orival Restauration par un pâturage caprin

La RNR des anciennes carrières d'Orival fait l'objet d'une restauration par pâturage caprin depuis 2010. En raison des spécificités de ce mode de gestion, adapté prioritairement aux exigences des espèces à préserver, il est difficile d'envisager ici un partenariat avec un éleveur. Pour le Conservatoire d'espace naturel de Basse-Normandie, gestionnaire de la réserve, un troupeau de caprins est avant tout un outil technique dont il doit maîtriser l'usage.

La rotation du troupeau sur le site est intimement liée aux objectifs de conservation du patrimoine naturel. Les rythmes de changement de parcelles sont souvent irréguliers et difficiles à planifier précisément. La présence dans son équipe de bergers-techniciens, en capacité de manipuler le troupeau, offre une réactivité maximale pour le Conservatoire. Ces bergers enrichissent aussi l'action du Conservatoire de leurs compétences techniques. Par exemple, leur capacité à juger l'état général du troupeau permet de bien intégrer ce facteur clé dans le système de rotation parcellaire. En phase de restauration, la quantité de ressource alimentaire diminue d'une année à l'autre, ce qui nécessite une réduction progressive de l'effectif du troupeau. Pour un éleveur,



cette contrainte pourrait poser problème. Pour le Conservatoire au contraire, c'est l'occasion de développer le pâturage caprin sur d'autres sites, mais aussi de sélectionner progressivement les animaux, pour une adéquation optimale « infrastructure de contention - comportement du troupeau ».

Le fait de disposer de ses propres animaux permet aussi au Conservatoire de connaître précisément l'historique sanitaire de chaque animal et de maîtriser la problématique « prophylaxie antiparasitaire ». À Orival, après 3 trois ans de pâturage, aucun animal n'a été traité et le troupeau se porte très bien. Cela serait probablement très difficile à réaliser avec un troupeau de production.

Soulignons enfin que la conduite du troupeau est facilitée car il n'est pas nécessaire d'y abreuver les animaux. Cela n'est possible que parce que les chèvres ne sont pas en lactation, et serait donc incompatible avec un atelier laitier.

La restauration par pâturage caprin est un formidable outil pour le gestionnaire. C'est aussi un outil contraignant, que le Conservatoire d'espace naturel de Basse-Normandie a choisi de faire sien, depuis 15 ans. L'expérience acquise est valorisée au sein des réseaux d'organismes gestionnaires d'espaces naturels.

Loïc Chéreau

RNN de Cerisy Les usages économiques dans la réserve naturelle nationale de Cerisy

La forêt domaniale de Cerisy est classée en RNN sur l'intégralité de sa surface, soit 2 130 ha. Une centaine d'hectares est exclue de la gestion et reste en libre évolution tandis qu'une gestion durable et multifonctionnelle est appliquée sur le reste. Cette gestion, portée par l'Office National des Forêts, permet notamment le développement d'une filière économique locale grâce aux bois exploités.

Plusieurs métiers se côtoient pour l'exploitation des bois, et les incidences du classement en réserve ne se font pas ressentir de la même manière. Prenons l'exemple d'une coupe intervenant sur la parcelle forestière 42. Cette unité de gestion est classée en « îlots de vieillissement » : les arbres de cette parcelle atteindront un âge deux fois supérieur à celui généralement constaté avant d'être exploités. Le plan de gestion de la RNN incite à maximiser le volume de bois mort et les micro habitats. Nous avons ainsi martelé cette parcelle en prévoyant d'abandonner les houppiers (l'ensemble des branches) sur le sol, en laissant des souches hautes et en limitant les périodes d'intervention pour respecter les nidifications.

Au préalable à l'exploitation, l'acheteur du lot de bois sur pied doit intégrer la restriction de période d'intervention, ce qui implique d'anticiper l'organisation du chantier. Par ailleurs, la nature des produits exploités est différente puisqu'il n'achète que les grumes (produits économiquement les mieux valorisés) et laisse les houppiers. Au début de l'exploitation, le bûcheron réalise une charnière sur la souche pour orienter la chute de l'arbre. Cette opération est primordiale pour la qualité d'abattage et la sécurité du

bûcheron. Pour le bûcheron qui intervient en premier sur le chantier, le maintien de souches hautes (au lieu d'une coupe rez-terre) implique une méthode d'abattage différente avec notamment un trait de scie nettement sur-élevé. Cette charnière est plus difficile à réaliser en hauteur.

Pour le débardeur qui amène les bois abattus en bordure de parcelle forestière, le travail reste soumis aux conditions imposées par le règlement national d'exploitation forestière. Ce document de cadrage de l'ONF fixe notamment toutes les mesures nécessaires de préservation des sols et des ruisseaux. De telles mesures sont évidemment applicables à toutes les forêts domaniales.

Ainsi, dans le contexte particulier de la RNN de Cerisy où la gestion forestière est compatible avec les objectifs du plan de gestion de la RNN, des adaptations dans les méthodes de travail et dans l'organisation des chantiers sont nécessaires. Ces adaptations nécessitent d'être expliquées pour que les intervenants en

comprennent bien les raisons et les intègrent ainsi au mieux dans leur travail.

Sébastien Etienne

Souche haute
Charnière sur une souche



RNN du domaine de Beauguillot

Une conduite d'élevage favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux

Les prairies naturelles, humides et non amendées, fauchées ou pâturées, sont probablement les milieux qui ont le plus drastiquement régressé au cours de ces dernières décennies et, avec eux, la biodiversité qui leur est inféodée. Pour conserver ces habitats sur la Réserve naturelle, trois outils de gestion principaux sont mis en œuvre depuis le début des années 1990, avec la rédaction du premier plan de gestion : la fauche, réalisée après le 25 juillet ; le pâturage par des animaux domestiques ; et le maintien du caractère humide des parcelles par une gestion adaptée des niveaux d'eau.

Maillon essentiel du fonctionnement des écosystèmes pâturés, les coléoptères coprophages font l'objet d'une attention particulière sur le site protégé pour leur rôle fonctionnel (recyclage de la matière organique, fertilité du sol, contrôle des parasites, ressource alimentaire pour les oiseaux et les mammifères...) et pour leur intérêt patrimonial (plusieurs espèces rares). Dans ce groupe taxonomique, si la majorité des espèces est réputée sans préférences strictes, la composition des peuplements de ces insectes reste notamment influencée par le type d'herbivore producteur de fèces, par la nature du substrat qui conditionne la nidification de certaines espèces et par la conduite du cheptel, surtout en matière de prophylaxie des parasitoses internes.

Sur la Réserve naturelle, le pâturage, confié à des éleveurs sous convention agricole, est assuré par un cheptel mixte de bovins et de chevaux. Le chargement n'excède pas une unité gros bétail (UGB) par hectare et la période d'exploitation des parcelles s'étend, en fonction des conditions climatiques, du 15 avril au 15 octobre. L'hivernage des animaux domestiques et les traitements antiparasitaires internes à base d'Ivermectine et de Dichlorvos sont proscrits. Aucun amendement ni engrais ne sont utilisés.

Jean-François Elder



Geotrupes mutator, un des plus gros bousiers de notre région

Bovins et chevaux pâturent ensemble les prairies de la Réserve naturelle



RNR de la clairière forestière de Bresollettes

L'exploitation forestière au sein de la RNR

« Clairière forestière de Bresollettes »

La Clairière forestière de Bresollettes est co-gérée par le Parc naturel régional du Perche (PNRP) et l'Office National des Forêts (ONF). Sur les 790 ha que représente cette Réserve Naturelle Régionale, 680 ha sont constitués de milieux forestiers (Forêt Domaniale du Perche et de la Trappe) ce qui en fait la seconde réserve qualifiée de « forestière » avec la RNN de Cerisy également gérée par l'ONF.

L'exploitation forestière est donc primordiale dans cette réserve au regard des enjeux économiques qui en découlent (main d'œuvre directe et indirecte, approvisionnement de la filière Forêt-Bois). Mais la gestion doit également être compatible avec les enjeux écologiques qui ont justifié la création de la réserve et le contexte socio-récréatif et paysager de ce territoire, situé en plein cœur du PNR du Perche. Le défi des gestionnaires est donc de concilier ces multiples enjeux à travers le plan de gestion en cours de rédaction, auquel participe l'ensemble des membres du comité de gestion de la réserve, enjeux qui ont été validés lors du comité de gestion du 6 juillet 2012 :

- Préservation de la biodiversité
- Gestion hydrogéologique de l'Avre et ses étangs
- Amélioration des connaissances
- Mise en valeur du site
- Pérennité de la gestion et protection du site

La gestion forestière (travaux, coupes) sera donc bien maintenue, mais adaptée localement afin d'intégrer réellement et efficacement les spécificités écologiques des unités de gestion. Concilier économie, écologie, sociologie et paysage, permettra ainsi d'illustrer la notion de gestion durable, multifonctionnelle de cette réserve naturelle régionale.

Hervé Daviau

BRÈVES... DU CÔTÉ DES RÉSERVES NATURELLES GÉOLOGIQUES

RNR GÉOLOGIQUE DE NORMANDIE-MAINE UN PREMIER PLAN DE GESTION (2012-2018)

Classée fin 2009, avec pour objet la protection d'une partie du patrimoine géologique du Parc naturel régional de Normandie-Maine, la réserve actuelle est circonscrite à la carrière des Vaux. Elle protège les seuls affleurements bas-normands de calcaire ordovicien et la microfaune à conodontes qu'ils renferment.

Ce premier plan de gestion de la RNR géologique de Normandie-Maine a été approuvé par la Région après les avis favorables émis par le Comité consultatif de gestion et par le CSRPN ce printemps. Le Parc Normandie-Maine, gestionnaire du site, a maintenant huit années pour mettre en œuvre les actions de préservation, de valorisation et de gestion de ce patrimoine.

Un des objectifs prioritaires de conservation, outre la protection du calcaire des Vaux, sera d'étendre la réserve à d'autres sites géologiques patrimoniaux du PNR : concertation avec les propriétaires, études scientifiques... seront réalisées.

Parmi les objectifs d'amélioration des connaissances, l'inscription du calcaire des Vaux dans le réseau de la recherche scientifique nationale voire européenne sur l'Ordovicien est un des objectifs prioritaires : publication scientifique, recherche...

La biodiversité ne sera pas oubliée, des inventaires complémentaires (lichens, mousses, champignons, faune saproxylophage) ont été programmés.

La valorisation pédagogique du patrimoine de la carrière des Vaux représente un véritable enjeu pour la réserve. Le patrimoine y est peu démonstratif, car en partie non visible. Durant ce premier plan, une réflexion sera engagée pour définir les publics concernés, le type de médiation scientifique à développer, les possibilités de financement d'aménagement spécifique...

Le plan de gestion de la RNR, gérée par un PNR, prévoit également des opérations permettant à la réserve de participer, à son échelle, au développement du territoire et à la vie locale.

Isabelle Aubron



ACTUALITÉS

RNN FALAISE DU CAP ROMAIN

Depuis le début de l'année...

- participation au comptage national des pêcheurs à pied le 8 avril en collaboration avec le CPIE Vallée de l'Orne et le GEMEL-Normandie. 731 pêcheurs ont été dénombrés sur le secteur allant de Graye-sur-Mer à Ouistreham, dont une centaine sur la RN.
- à l'initiative du réseau des RN de Basse-Normandie, le Cap Romain a fait l'objet d'investigations naturalistes le 16 juillet en vue d'améliorer les connaissances sur la faune et la flore terrestres. Un botaniste du Conservatoire Botanique, un géologue spécialisé en pédologie et un ornithologue ont également fait le déplacement. La journée s'est achevée par une visite du site, complétée par une intervention du GEMEL-Normandie sur la faune et flore marines.

En cours...

- rédaction du nouveau plan de gestion de la RN sur la période 2013-2017, action prioritaire de l'année 2012.

A venir...

- démolition en septembre de l'unique maison construite sur le territoire de la RN et acquise par le Conseil général du Calvados début 2011 dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles. Cette opération fait suite à la création d'une zone de préemption départementale sur la RN en 2009.



Pêche à pied dans la réserve

...ET DANS LES AUTRES RÉSERVES NATURELLES...

UNE NOUVELLE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE : LA RNR DES MARAIS DE LA TAUTE

Labellisée le 24 juin 2011, cette réserve naturelle régionale est la 4^e de la région Basse-Normandie. Propriétaire des 6 entités constituant la réserve d'une superficie totale de 147 ha, le Groupe Ornithologique Normand en est également le gestionnaire. Située dans la Manche, sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, sur les communes de Gaignes, Montmartin-en-Gaignes, Saint-André-de-Bohon et Saint-Hilaire-Petitville, la réserve a vocation à préserver l'avifaune remarquable et la flore qu'elle abrite.



RNR DE VAUVILLE : UN NOUVEAU PLAN DE GESTION ET UN LIVRE

Le troisième plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Vauville est arrivé à échéance fin 2010. L'année 2011 a donc été consacrée à la rédaction de l'évaluation de ce plan et surtout à la rédaction du quatrième plan qui couvre la période de 2012 à 2016, soit cinq années. Ce nouveau plan a reçu un avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) le 23 novembre 2011, un avis favorable du Comité consultatif de gestion de la réserve le 25 novembre 2011 et a été validé par le Préfet de la Manche le 4 avril 2012 (Arrêté préfectoral n°2012-04-192).

Le début de l'année 2012 a été en grande partie consacré à la réalisation d'un nouveau livret guide de la réserve naturelle, le précédent, édité en 2003, étant épuisé. Ce nouveau livre, d'une soixantaine de pages, a été largement modifié et complété : un format plus grand, plus de 150 photographies, une partie plus importante sur la gestion et quelques pages consacrées aux sites naturels situés à proximité de la réserve naturelle. Il a été financé par la DREAL de Basse-Normandie et une aide financière de la municipalité de Vauville a permis de le distribuer gratuitement à chaque famille de la commune.



RNR CLAIRIÈRE FORESTIÈRE DE BRESOLETTES

Classée fin 2010, la réserve naturelle régionale de la Clairière forestière de Bresollettes élabore son premier plan de gestion couvrant la période 2013-2020.

Pour venir conforter et orienter les choix de gestion, deux études naturalistes ont été effectuées :

- une étude de l'entomofaune effectuée par le GRETTIA a mis en évidence l'importance de la diversité des habitats pour le maintien de cette diversité. Il est mis en avant le rôle des éléments ouverts (landes et prairies) en contexte forestier. Ils offrent des conditions de vie et des microhabitats nécessaires au développement d'une faune invertébrée diversifiée. Durant cette étude, il a été identifié un hyménoptère (*Nysson maculosus* Gmelin) qui n'avait jamais alors été signalée en Normandie, ni même connue de toute la façade atlantique.
- une typologie des habitats naturels confiés au CBNB-BN a relevé la présence de 19 habitats sur la Réserve, dont 12 sont d'intérêt communautaire et 7 présentent un intérêt patrimonial pour la région. La cartographie de la végétation est en cours de réalisation.

Ces études sont indispensables pour mieux appréhender l'organisation des habitats naturels entre eux et améliorer la connaissance du site. Une passerelle permettant l'accès à l'étang du Gré, élément remarquable du site, va être posée à la fin du mois de Septembre.

Simon Caubet



Les 12 réserves naturelles de Basse-Normandie



RNN de la Mare de Vauville (50)

Groupe Ornithologique Normand
181 rue d'Auge - 14 000 Caen cedex
Courriel : reservenaturellevauville@orange.fr
Site internet : <http://www.gonm.org/protection/m07-vauville-50>
Conservateur : Thierry Demarest

RNN des marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie (50)

Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Maison du Parc - Cantepie - 50 500 Les Veys
Courriel : info@parc-cotentin-bessin.fr
Site internet : <http://www.parc-cotentin-bessin.fr>
Conservatrice : Cécile Binet

RNN de la Tourbière de Mathon (50)

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin
30 rue de l'hippodrome - B.P. 42 - 50 430 Lessay
Courriel : accueil@cpiecotentin.com
Site internet : <http://www.cpiecotentin.com/rnmathon>
Conservatrice : Séverine Stauth

RNN du Domaine de Beauguillot (50)

Association Claude Hettier de Boislambert
Domaine de Beauguillot - 50 480 Sainte-Marie-du-Mont
Courriel : rnbeauguillot@wanadoo.fr
Conservateur : Jean-François Elder

RNN de la forêt domaniale de Cerisy (14 & 50)

Office National des Forêts
Unité territoriale de Saint-Lô
19 route de Coutances - 50 180 Agneaux
Courriel : reserve.cerisy@onf.fr
Conservateur : Sébastien Etienne

RNN de la Falaise du Cap Romain (14)

Association patrimoine géologique de Normandie
Station marine - 54 rue du Dr Charcot - 14 530 Luc-sur-Mer
Courriel : capromain@unicaen.fr
Conservateur : Anne-Lise Giommi

RNN de l'Estuaire de Seine (14, 27 & 76)

Maison de l'Estuaire
20 rue Jean Caurret - 76 600 Le Havre
Courriel : communication@maisondelestuaire.net
Site internet : <http://maisondelestuaire.net>
Conservateur : Martin Blanpain

RNN du Coteau de Mesnil-Soleil (14)

Conseil Général du Calvados
Hôtel du Département - B.P. 12 - 14 035 Caen cedex
Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie
5 rue Charles de Coulomb - 14 210 Mondeville
Courriel : cfen.bassenormandie@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.cfen-bassenormandie.org>
Conservateur : Florent Baude

RNR géologique de Normandie-Maine (61)

Parc Naturel Régional Normandie-Maine
Maison du Parc - 61320 Carrouges
Courriel : info@parc-normandie-maine.fr
Site internet : <http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr>
Conservatrice : Isabelle Aubron

RNR des anciennes carrières d'Orival (14)

Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie
5 rue Charles de Coulomb - 14 210 Mondeville
Courriel : cfen.bassenormandie@wanadoo.fr
Site internet : <http://cfen-bassenormandie.org>
Conservateur : Loïc Chéreau

RNR de la clairière forestière de Bresollettes (61)

Parc naturel régional du Perche
Maison du Parc - Courboyer - 61340 Nocé
Courriels : laurent.benard@parc-naturel-perche.fr
ou herve.daviau@onf.fr
Conservateurs : Laurent Benard (PNR Perche) et Hervé Daviau (ONF)

RNR des marais de la Taute

Groupe Ornithologique Normand
181 rue d'Auge - 14 000 Caen cedex
Conservateur : Alain Chartier